

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 252

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 30

À la dernière phrase de l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« des »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.